

---

UNIVERSITE TOULOUSE III - PAUL SABATIER

---

FACULTE DE SANTE

DEPARTEMENT DE MEDECINE, MAÏEUTIQUE ET PARAMEDICAL

**Scolarité des cursus Paramédicaux**

Site du 133 route de Narbonne

31062 TOULOUSE Cedex 09

Téléphone : 05 62 88 90 60

<https://medecine.univ-tlse3.fr/>

**Organisation des Enseignements et  
Modalités de Contrôle  
des Connaissances et des Compétences  
sanctionnant le double cursus**

**Licence mention Sciences pour la Santé parcours  
Sciences infirmières**

**et**

**Diplôme d'État d'infirmier**

**1<sup>ère</sup> année**

**Année Universitaire 2022-2023**

- Vu le code de l'éducation,
- Vu le code de la santé publique,
- Vu l'avis du Conseil de Département de Médecine, Maïeutique et Paramédical du 11 juillet 2022
- Vu la décision de la Commission Formation et Vie Universitaire en sa séance du 20 septembre 2022
- Vu le règlement des études de l'université adopté le 04 juillet 2022

## **A. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS**

Dans le but de consolider l'articulation entre les cursus de formation paramédicaux et les cursus universitaires, l'université expérimente, depuis l'année universitaire 2021-2022, la mise en place d'enseignements communs, permettant une meilleure reconnaissance des parcours et de faciliter les poursuites d'études.

Ce double cursus permet la délivrance simultanée du diplôme de licence mention « *Sciences pour la santé* » et du diplôme d'Etat d'infirmier.

L'organisation des parcours de formation conduisant aux diplômes reconnus dans l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur s'appuie sur l'acquisition de crédits européens : ECTS. Les crédits ECTS sont répartis et attribués à chacune des unités d'enseignement (UE) ou aux éléments pédagogiques d'un parcours. Les crédits acquis au titre d'un parcours de formation sont capitalisables.

La validation de la première année d'études emporte acquisition de 60 crédits ECTS correspondant aux résultats d'apprentissage et à la charge de travail associée à une année universitaire à plein temps.

### **1. La structure d'enseignement de la première année d'études**

#### **UE ANNUELLES**

UEC 21      Compétences numériques (enseignement annualisé - évalué au S2)

Conformément à l'arrêté du 30 août 2019, cette UE fait l'objet d'une certification nationale délivrée via une plateforme en ligne par le groupement d'intérêt public « PIX »

#### **SEMESTRE 1**

##### **UE COMMUNES**

UEC 1	Anatomie générale
UEC 2	Physiologie générale
UEC 3	Biologie fondamentale
UEC 6	Droit, éthique et déontologie
UEC 8	Embryologie – Génétique
UEC 15	Hygiène infectiologie immunologie
UEC 22	Santé au travail
UEC 27	Techniques d'imagerie médicale
UEC 29	Psychologie
UEC 30	Bases de la relation soignant-soigné

##### **UE COMMUNES PARTIELLES**

UECP 14	Anglais médical
UECP 26	Physiologie de la peau et cicatrisation

##### **UE MÉTIERS**

UEM 1.1.1	Démarche clinique
UEM 1.2.1	Projet de soins
UEM 2.1.1	Soins de confort et de bien-être
UEM 2.2.1	Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical
UEM 2.3.1	Administration médicamenteuse et surveillances infirmières
UEM 3.1	Fondements de la relation de soins
UEM 8.1	Intégration des savoirs et posture professionnelle
UEM 10.1	Stage professionnel

## SEMESTRE 2

### UE COMMUNES

UEC 5	Santé Publique et économie de la santé
UEC 11	Handicap
UEC 16	Connaissance des métiers et collaborations interprofessionnelles en santé
UEC 23	Douleur
UEC 26	Sémiologie générale

### UE COMMUNES PARTIELLES

UECP 14	Anglais médical
UECP 20	Anatomie et physiologie cardio-vasculaire et respiratoire
UECP 22	Anatomie et physiologie digestive et rénale

### UE MÉTIERS

UEM 1.1.2	Démarche clinique
UEM 1.2.2	Projet de soins
UEM 2.2.2	Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical
UEM 2.3.2	Administration médicamenteuse et surveillances infirmières
UEM 2.4.2	FGSU
UEM 3.2	Techniques relationnelles
UEM 4.1.2	Gestion des risques
UEM 6.2	Organisation des soins
UEM 8.2	Intégration des savoirs et posture professionnelle
UEM 10.2	Stage professionnel

Les enseignements dirigés et pratiques se présentent sous forme de stages hospitaliers en 1<sup>ère</sup> année, en fonction du référentiel de formation.

## **B. MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES**

### **1. LES EXAMENS**

#### **1) Modalités des contrôles**

Les UE sont évaluées chaque semestre sous forme de contrôles continus et réguliers, soit par un contrôle terminal, soit par les deux modes de contrôles combinés, et portent sur l'ensemble des enseignements CM et TD. Les examens sont constitués d'épreuves écrites, de pratiques, de pratiques de soins simulées, et d'oraux.

Les examens pourront se faire sous format papier et/ou électronique en présentiel.

#### **2) Sessions d'examens**

On distingue deux sessions d'évaluation : la session initiale et la session de rattrapage, appelées ici 1<sup>ère</sup> et 2<sup>nde</sup> sessions.

A l'issue du jury de première session, en cas d'ajournement à l'un et/ou l'autre des semestres, l'étudiant ou l'étudiante doit présenter à la seconde session toutes les UE invalidées en 1<sup>ère</sup> session. Les UE validées sont capitalisables.

### 3) Organisation des évaluations

#### SEMESTRE 1

UE	ECTS	SESSION 1				SESSION 2				
		Type Épreuve	Nature Évaluation	DURÉE	NOTE	NOTE GLOBALE	Type Épreuve	Nature Évaluation	DURÉE	NOTE
UEC 1 ANATOMIE GÉNÉRALE	1	ET	10 QCM	20 MIN	/20	/20	ET	10 QCM	20 MIN	/20
UEC 2 PHYSIOLOGIE GÉNÉRALE	1	ET	10 QCM	20 MIN	/20	/20	ET	10 QCM	20 MIN	/20
UEC 3 BIOLOGIE FONDAMENTALE	2	ET	20 QCM	40 MIN	/40	/40	ET	20 QCM	40 MIN	/40
UEC 6 DROIT, ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE	2	ET	20 QCM	40 MIN	/40	/40	ET	20 QCM	40 MIN	/40
UEC 8 EMBRYOLOGIE – GÉNÉTIQUE	1	ET	10 QCM	20 MIN	/20	/20	ET	10 QCM	20 MIN	/20
UEC 15 HYGIÈNE INFECTIOLOGIE IMMUNOLOGIE	1	ET	10 QCM	20 MIN	/20	/20	ET	10 QCM	20 MIN	/20
UEC 22 SANTÉ AU TRAVAIL	1	ET	10 QCM	20 MIN	/20	/20	ET	10 QCM	20 MIN	/20
UEC 27 TECHNIQUES D'IMAGERIE MÉDICALE	1	ET	10 QCM	20 MIN	/20	/20	ET	10 QCM	20 MIN	/20
UEC 29 PSYCHOLOGIE	1	ET	10 QCM	20 MIN	/20	/20	ET	10 QCM	20 MIN	/20
UEC 30 BASES DE LA RELATION SOIGNANT/SOIGNÉ	1	ET	10 QCM	20 MIN	/20	/20	ET	10 QCM	20 MIN	/20
UECP 14 ANGLAIS MÉDICAL	1	CC	CC ECRIT		/20	/20	ET	2 A 4 QR	1 H	/20
UECP 26 PHYSIOLOGIE DE LA PEAU ET CICATRISATION	1	ET	10 QCM	20 MIN	/20	/20	ET	10 QCM	20 MIN	/20
UEM 1.1.1 DÉMARCHE CLINIQUE	2	ET	2 A 3 QROL	60 MIN	/40	/40	ET	2 A 3 QROL	60 MIN	/40
UEM 1.2.1 PROJET DE SOINS	1	ET	1 A 2 QROL	30 MIN	/20	/20	ET	1 A 2 QROL	30 MIN	/20
UEM 2.1.1 SOINS DE CONFORT ET DE BIEN-ÊTRE	2	ET	1 A 2 QROL	60 MIN	/40	/40	ET	1 A 2 QROL	60 MIN	/40
UEM 2.2.1 THÉRAPEUTIQUES ET CONTRIBUTION AU DIAGNOSTIC MÉDICAL	1	ET	10 QCM	30 MIN	/20	/20	ET	10 QCM	30 MIN	/20
UEM 2.3.1 ADMINISTRATION MÉDICAMENTEUSE ET SURVEILLANCES INFIRMIÈRES	1	ET	2 A 4 QRQC	30 MIN	/20	/20	ET	2 A 4 QRQC	30 MIN	/20
UEM 3.1 FONDEMENTS DE LA RELATION DE SOINS	1	ET	10 QCM	30 MIN	/20	/20	ET	10 QCM	30 MIN	/20
UEM 8.1 INTÉGRATION DES SAVOIRS ET POSTURE PROFESSIONNELLE	4	ET	2 A 6 QROL	120 MIN	/80	/80	ET	2 A 6 QROL	120 MIN	/80

UEM 10.1 STAGE PROFESSIONNEL	4				ADM/AJ				ADM/AJ
	<b>TOTAL</b>	<b>30</b>				ADM/AJ			<b>/520</b>

UE	ECTS	SESSION 1				SESSION 2				
		Type Épreuve	Nature Évaluation	DURÉE	NOTE	NOTE GLOBALE	Type Épreuve	Nature Évaluation	DURÉE	NOTE
UEC 5 SANTÉ PUBLIQUE ET ÉCONOMIE DE LA SANTÉ	2	ET	10 QCM	40 MIN	/40	/40	ET	10 QCM	40 MIN	/40
UEC 11 HANDICAP	1	ET	10 QCM	20 MIN	/20	/20	ET	10 QCM	20 MIN	/20
UEC 16 CONNAISSANCE DES MÉTIERS ET COLLABORATIONS INTERPROFESSIONNELLES EN SANTÉ	2	ET	20 QCM	40 MIN	/40	/40	ET	20 QCM	40 MIN	/40
UEC 21 COMPÉTENCES NUMÉRIQUES	2	CC	CC	1 H 45	/20	/20	ET		1 H 45	/20
UEC 23 DOULEUR	1	ET	10 QCM	20 MIN	/20	/20	ET	10 QCM	20 MIN	/20
UEC 26 SÉMIOLOGIE GÉNÉRALE	1	ET	10 QCM	20 MIN	/20	/20	ET	10 QCM	20 MIN	/20
UECP 14 ANGLAIS MÉDICAL	1	CC	CC ECRIT		/20	/20	ET	2 A 4 QR	1 H	/20
UECP 20 ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE CARDIO-VASCULAIRE ET RESPIRATOIRE	2	ET	20 QCM	40 MIN	/40	/40	ET	20 QCM	40 MIN	/40
UECP 22 ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE DIGESTIVE ET RÉNALE	2	ET	20 QCM	40 MIN	/40	/40	ET	20 QCM	40 MIN	/40
UEM 1.1.2 DÉMARCHE CLINIQUE	1	ET	1 A 2 QROL	30 MIN	/20	/20	ET	1 A 2 QROL	30 MIN	/20
UEM 1.2.2 PROJET DE SOINS	1	ET	1 A 2 QROL	30 MIN	/20	/20	ET	1 A 2 QROL	30 MIN	/20
UEM 2.2.2 THÉRAPEUTIQUES ET CONTRIBUTION AU DIAGNOSTIC MÉDICAL	1	CC	PRATIQUE DE SOINS SIMULEE	/	/20	/20	CC	PRATIQUE DE SOINS SIMULEE	/	/20
UEM 2.3.2 ADMINISTRATION MÉDICAMENTEUSE ET SURVEILLANCES INFIRMIÈRES	1	CC	2 A 5 QROC	/	/20	/20	CC	2 A 5 QROC	/	/20
UEM 2.4.2 FGSU	1	ET			ADM/AJ	ADM/AJ				ADM/AJ
UEM 3.2 TECHNIQUES RELATIONNELLES	1	CC	PRATIQUE DE SOINS SIMULEE	/	/20	/20	CC	PRATIQUE DE SOINS SIMULEE	/	/20
UEM 4.1.2 GESTION DES RISQUES	1	CC	1 A 3 QROL	/	/20	/20	CC	1 A 3 QROL	/	/20
UEM 6.2 ORGANISATION DES SOINS	1	ET	1 A 2 QROL	30 MIN	/20	/20	ET	1 A 2 QROL	30 MIN	/20
UEM 8.2 INTÉGRATION DES SAVOIRS ET POSTURE PROFESSIONNELLE	2	ET	2 A 6 QROL	60 MIN	/40	/40	ET	2 A 6 QROL	60 MIN	/40
UEM 10.2 STAGE PROFESSIONNEL	6				ADM/AJ	ADM/AJ				ADM/AJ
<b>TOTAL</b>	<b>30</b>					<b>/440</b>				<b>/440</b>

#### 4) L'assiduité

##### Epreuves de contrôle continu

La présence aux travaux dirigés (TD) est obligatoire.  
Toute absence à l'une des épreuves du contrôle continu, entraîne la note 0 à l'épreuve correspondante.

##### Contrôle terminal

L'absence à une épreuve de contrôle terminal quelle qu'en soit la raison entraîne un résultat « défaillant » à l'unité d'enseignement. La défaillance à une ou plusieurs UE entraîne l'ajournement au semestre et à l'année.

##### Stages professionnels

La présence aux stages est obligatoire.

1<sup>er</sup> semestre : 4 semaines

2<sup>ème</sup> semestre : 8 semaines

Arrêté du 31 juillet 2009 modifié notamment par l'arrêté du 16 décembre 2020 relatif au Diplôme d'Etat d'Infirmier. Titre III Formation et certification. Article 32 : **les stages sont validés dès lors que l'étudiant ou l'étudiante répond aux conditions d'assiduité et qu'il ou elle a mis œuvre et acquis les éléments des compétences requises dans les situations professionnelles rencontrées et analysées.**

Un Portfolio assure le suivi et les feuilles de compétences, bilan de stage et feuille de présence devront être remises impérativement au Secrétariat à chaque fin de stage.

Un maximum de **20% d'absences justifiées** par stage est accepté, ceci ne pouvant dépasser sur l'année 10% d'absences justifiées.

Au-delà, le stage ne pourra pas être validé et un rattrapage sera nécessaire.

#### C. ADMISSION À L'ISSUE DES SESSIONS D'EXAMEN

##### 1) Admission à l'année

Pour être déclarés admis à l'année, à l'issue de la 1<sup>ère</sup> ou de la 2<sup>nde</sup> session d'examen, les candidates et candidats doivent :

- valider les UE théoriques de chaque semestre individuellement ou par compensation (voir §2) ;
- valider l'UE stage.

**L'UE stage** est validée si l'étudiant ou l'étudiante est déclaré.e admis à l'UE. En cas de redoublement l'UE stage ne peut être validée, le stage devra être refait sauf accord entre le responsable de la formation et l'étudiant ou l'étudiante.

**Attention :** l'UE stage ne peut pas être compensée et ne peut servir au calcul de la compensation des UE théoriques

Les étudiantes et étudiants non admis à l'un et/ou l'autre des semestres à l'issue de la première session doivent pour valider l'année d'études, repasser à la 2<sup>nde</sup> session (session de rattrapage) toutes les UE déclarées ajournées en 1<sup>ère</sup> session.

Les modalités d'évaluation de la 2<sup>nde</sup> session sont les mêmes que celles de la 1<sup>ère</sup> session.

Une UE est définitivement acquise (capitalisable) dès lors que la note est  $\geq 10/20$ . Cette UE ne peut donc pas être représentée, ultérieurement.

## **2) Admission par compensation**

Une compensation semestrielle s'applique automatiquement et s'impose au jury. Les règles de compensation sont les suivantes :

- la moyenne générale du semestre doit être  $\geq 10/20$
- la moyenne obtenue dans les UE concernées doit être  $\geq 8/20$  sauf si exception mentionnée pour des UEM ayant des règles spécifiques décrites dans les tableaux d'organisation des épreuves.

La compensation semestrielle consiste à permettre de rattraper une note d'UE  $< 10/20$  en se servant d'une ou de plusieurs notes  $> 10/20$  et non inférieure à une note plancher ou seuil de compensation. La compensation permet d'obtenir la validation d'un semestre alors que toutes les UE le constituant n'ont pas été validées individuellement. C'est le résultat du calcul d'une moyenne pondérée.

Tout type de compensation peut être refusé, qu'il s'agisse de la compensation automatique ou proposée par le jury, sur demande écrite transmise au plus tard cinq jours ouvrables suivant la date de proclamation des résultats au secrétariat pédagogique de la formation. Par défaut elle est acceptée. La compensation au sein d'un semestre est globale. Dans le cas d'un refus de compensation, toutes les UE dont la moyenne est  $< 10/20$  au sein d'un semestre doivent être représentées en session de rattrapage. Le refus de compensation s'applique à toutes les UE non validées de ce semestre.

## **3) Condition de redoublement**

L'étudiant qui ne répond pas aux conditions de réussite à l'issue des sessions d'examen est autorisé à redoubler une fois chaque année d'études.

## **4) Les passerelles**

A l'issue de la 1<sup>ère</sup> année, quelques étudiantes et étudiants auront la possibilité de bénéficier d'une passerelle (réorientation) vers un autre parcours de la licence et d'entrer directement en 2<sup>ème</sup> année de la formation choisie.

Les conditions pour présenter une demande sont les suivantes :

- Avoir validé l'année en 1<sup>ère</sup> session d'examen
- Obtenir une moyenne générale annuelle  $\geq 15/20$
- Avoir validé les stages

Une lettre de motivation argumentée sera à joindre à toute demande de réorientation.

En cas d'acceptation par le jury, une mise à niveau sera obligatoirement suivie avant la rentrée en 2<sup>ème</sup> année selon le programme et les conditions qui seront établis par le parcours d'accueil.

## **D. ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP**

Pour bénéficier d'aménagements spécifiques dans le cadre de vos études, vous devez prendre contact avec le Pôle handicap étudiant (PHE) qui vous accompagnera dans vos démarches, conformément au calendrier 2022-2023, et au Vademecum du handicap étudiant.

Toulouse, le 03/10/2022

Le Président de l'Université  
Jean-Marc BROTO

